## PIECES à FOURNIR pour dossier complet au DEJEPS BOXE

| 1. La fiche d'inscription avec PHOTO d'identité Compléter l'autorisation parentale pour les mineurs. Être âgé(e) de 18 ans le 31 décembre.   |
|--|
| 2. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso), ou du passeport en cours de validité   |
| 3. Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la boxe ET à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an (modèle joint).   |
| 4. Photocopie de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du PSC 1 (Prévention Secours Civiques de Niveau 1) ou diplôme équivalent A JOUR DE RECYCLAGE ATTENTION l'attestation dispensée durant la Journée défense citoyenneté n'est pas valable.   |
| <b>5. Frais d'inscription</b> : non remboursables en cas de désistement (par carte bleue sur le site du CREPS) Tests de sélection = <b>35</b> €  |
| 6. Pour les candidats âgés de 17 à 25 ans : copie de l'attestation de recensement ou du Certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté »   |
| <ul> <li>7. Pièces justifiant des dispenses d'exigences préalables, d'allègements en formation et équivalences d'UC</li> <li>BEES 1 spécialité « activités pugilistiques » ou éducateur sportif, mention « boxe anglaise » ou mention « boxe »</li> <li>PRÉVÔT FÉDÉRAL délivré par la fédération française de boxe</li> <li>Sportifs de haut niveau (justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ») titulaires d'une des qualifications citées ci-dessus.</li> </ul> |
| 8. Pour les personnes en situation de handicap: L'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.   |